



Valeur probante des expertises

Par **GUILLOTIEN**, le **07/03/2010** à **20:46**

Bonjour,

J'ai déjà posté dans le cadre de cette affaire mais je souhaite juste poser une question claire : Dans une affaire de sécheresse CATNAT, quel est le document qui a plus de valeur probante que l'autre : l'expertise sol ou le rapport de l'expert qui contient des éléments contraires ?

Les constatations de l'expert peuvent elles être à même d'amoindrir les conclusions de l'étude sol ?

Merci et bonne soirée.